



P.GT.4.2

PAQUET DE MESURES BÉNÉFICIAIRE DE CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES FORFAITAIRES GESTION DU TRAFIC – PRIORITÉ B

Coût du paquet

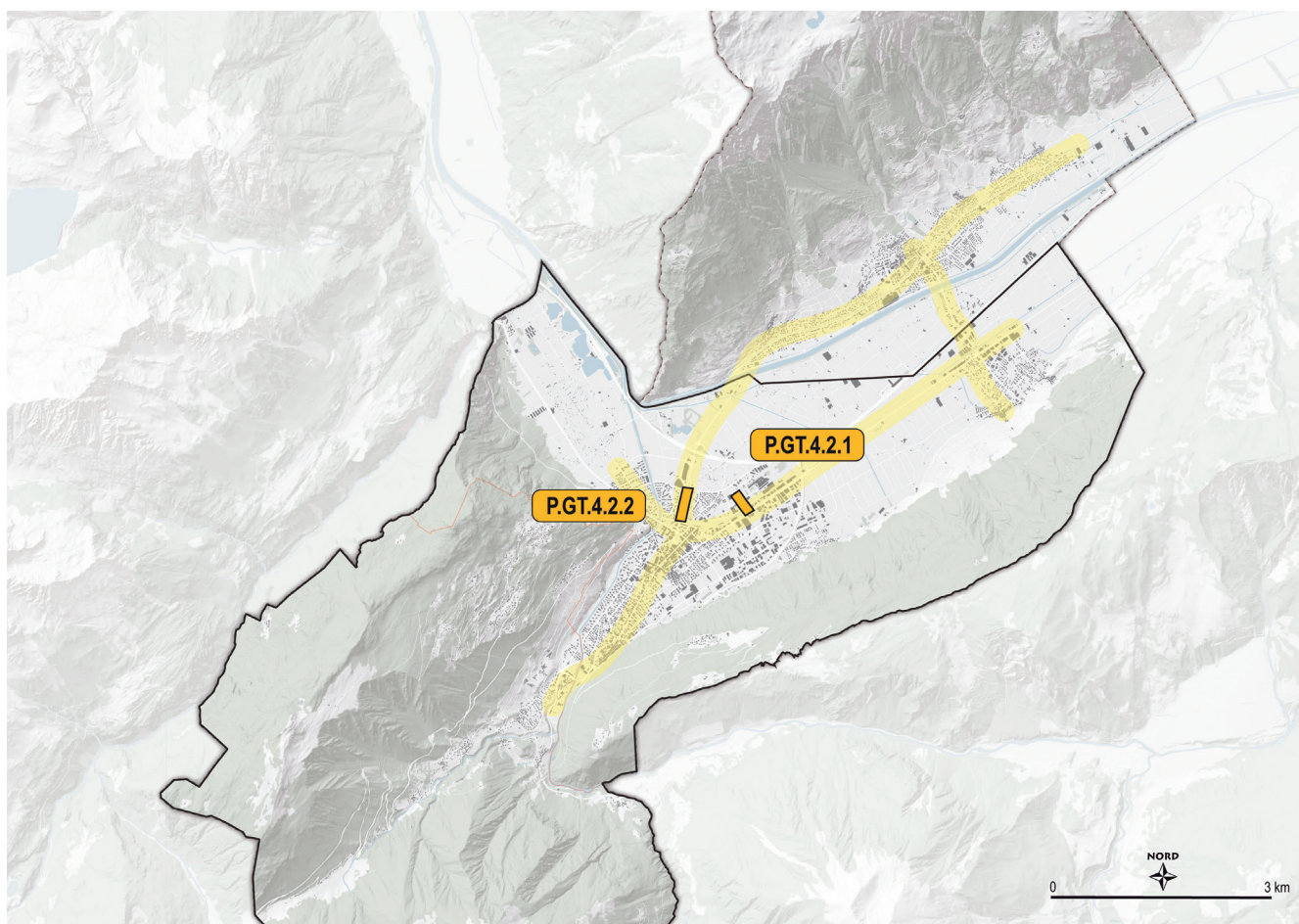
3'285'000 CHF HT

Description

Le diagnostic a permis de relever que l'agglomération du Coude du Rhône possède une relativement bonne structure du réseau routier et son fonctionnement est pour l'heure assuré ; il sera notamment amélioré par les différentes mesures prévues dans le cadre du présent projet d'agglomération (CR.4.1 et P.VRS.4.1).

Le présent paquet de mesures met l'accent sur les mesures de gestion de trafic de priorité B qui visent à réduire l'attractivité du réseau routier pour le trafic motorisé individuel (en lien avec les stratégies transports individuels motorisés – S.TIM.1) au profit des transports publics (réseau routier compatible au passage des bus – S.TP.4) et leur progression (voies bus – S.TP.2).

Représentation cartographique des mesures partielles



Mesures partielles

PGT.4.2.1	Réaménagement du passage inférieur de Faraday pour les bus	Coût	2'500'000 CHF HT
------------------	--	-------------	------------------

Le passage inférieur routier de Faraday en franchissement des voies CFF est réaménagé pour permettre le passage des bus entre le quartier des Grandes Maresches et la zone industrielle de Bevigoux tout en limitant les détours (anciennement via l’Ancienne Pointe – réseau de bus 2019). Aujourd’hui, le passage inférieur présente une hauteur libre de 2.80m ce qui est insuffisant pour le passage d’un bus urbain. Des travaux de génie civil doivent permettre d’augmenter la hauteur libre à 3m20 voire 3m30. L’aménagement du passage inférieur permettrait d’optimiser et de raccourcir le tracé de la ligne urbaine 12.203 tout en couvrant une plus grande part du territoire communal.

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny
 Instance(s) concernée(s) : -
 Stratégies sectorielles : S.TP.4, S.U.1

PGT.4.2.2	Voie bus en entrée de ville de Martigny (av. de Fully)	Coût	785'000 CHF HT
------------------	--	-------------	----------------

L’objectif de la mesure est d’améliorer la progression des bus de la ligne 12.311 (Martigny – Fully – Sion) sur l’avenue de Fully, axe principal saturé en heures de pointe (même si allégé par la mise en œuvre de la mesure CR.4.1). Il est prévu de prioriser les bus dans l’espace (et non dans le temps via une mesure de régulation et de détection) en aménageant une voie bus entre le giratoire des Grandes Maresches et celui de la Place de Rome dans le sens entrée de ville (direction gare routière de Martigny). De plus, la voie bus permettra d’éviter les retards dans l’horaire (stabilité de l’horaire) et sera bénéfique pour la nouvelle génération de bus (système à propulsion alternative) car elle augmentera le temps disponible pour la recharge et évitera les arrêts gourmands en énergie pour la climatisation et le chauffage.

Instance(s) responsable(s) : SDM
 Instance(s) concernée(s) : Commune de Martigny
 Stratégies sectorielles : S.TP.2

